



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5010241**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 12/12/2024 11H09 C:000340 I:31801  
V/REF : E65906  
V/Email reçu le Jeudi 12/12/2024 a 11H09

SELON DEVIS N° 4110103

V/REF.IMM. SAJ2

IMMEUBLE : CLOS ST JACQUES II  
656BIS, ROUTE NATIONALE 6  
BATIMENTS A/B  
71680 CRECHES SUR SAONE

HABITAT-BVS  
Secteur Ouest  
13 RUE CLAUDE BERNARD  
BP.80165  
69656 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Feillens, le 13 Janvier 2025

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : 656 BIS ROUTE NATIONALE 6 - CRECHES/SAONE - MR PATISSIER : 0632334637

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4110103 du 20/11/2024 d un montant de

Donneur d'ordre : Mme S. LEMOINE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie.

ACCORD SUR DEVIS

DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET VEHICULE  
DEPOSE ET MISE EN DECHARGE DU RADIATEUR EXISTANT  
FOURNITURE ET POSE D'UN RADIATEUR 900/600 AVEC RACCORDEMENT  
MISE EN PLACE D'UN KIT BITUBE  
REMISE EN EAU AVEC PURGE  
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT  
NETTOYAGE CHANTIER

NOTRE INTERVENTION DU 10 JANVIER 2025: CONFORME A LA DEMANDE

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie  
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,  
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).  
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si  
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de  
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - [bourgogne@servimo.fr](mailto:bourgogne@servimo.fr)



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5010241**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

| =====    |                                         |                          |         |
|----------|-----------------------------------------|--------------------------|---------|
| Quantité | Heures - Suppléments -                  | Descriptif               | P.U. HT |
| 1,00     | Travaux conformes au DEVIS en référence |                          | 555,23  |
|          |                                         |                          | 555,23  |
|          |                                         | TOTAL H.T. ....          | 555,23  |
|          |                                         | T.V.A. a 10,00% .....    | 55,52   |
|          |                                         | TOTAL T.T.C. ....En EURO | 610,75  |

**Valeur en votre règlement au 28 Février 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN

Beaujolais Val de Saône3  
13 rue Claude Bernard BP.80165  
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE  
Emetteur : MME GURGEN Muradiye

SLS SERVIMO BOURGOGNE  
550 ROUTE DE TERNANT  
01570 FEILLENS

**Prestation Parties Privatives**

Suite rapport SERVIMO -Suite fuite radiateur P, Travaux à réaliser entre le 12/12/2024 et le 27/12/2024

Votre contact : MME MARET Cathy (0698464275)

**DEVIS N° 4110103**

SAINT JACQUES II BT A (ALH - 7548 - SA2A - SA2A)  
IMMEUBLE A 656 BIS RTE NATIONALE 6  
71680 CRECHES SUR SAONE Logement n° 160362, porte n°  
A01, Rez-de-chaussée, Type 3

Occupant : M. PATISSIER Anthony 546486/85  
portable : 0632334637

|                                         | P.U.HT (€) | Quantité | Montant HT (€) | TVA    |
|-----------------------------------------|------------|----------|----------------|--------|
| <b>PB1380 - INTER PBS SUIVANT DEVIS</b> | 555,23     | 1,00 U   | 555,23         | 10,00% |
| Intervention de plomberie suivant devis |            |          |                |        |

Virement CE

30 jours réception fact. (\*)

(\*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

|           |                |
|-----------|----------------|
| Total HT  | 555,23 €       |
| Total TVA | 10,00% 55,52 € |
| Total TTC | 610,75 €       |

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

**Alliade Habitat**  
**Centre de paiement**  
**173 avenue Jean Jaurès CS 30407**  
**69364 LYON cedex 07**

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR